



**L'HONORABLE PIERRE LABELLE
JUGE COORDONNATEUR DE LA COUR SUPÉRIEURE
DU DISTRICT DE JOLIETTE**

Palais de Justice
200, rue St-Marc, Joliette (Québec) J6E 8C2
1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : (450) 753-4851 / (514) 393-2225
Télécopieur : (514) 228-4572 / Courriel : pierre.labelle@judex.qc.ca

Le 3 juin 2020

TOUS LES MEMBRES DU BARREAU LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Objet : Reprise graduelle des activités judiciaires
en matière civile et familiale au Palais de justice de Joliette

La Cour supérieure amorce la reprise de ses activités judiciaires dans un contexte qui a évolué depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020.

1. Mesures sanitaires

Des mesures sanitaires sont en place dans les salles d'audience par la réduction du nombre de personnes pouvant être admises (maximum dix personnes) afin de respecter la règle de distanciation et par la mise en place de panneaux de plexiglas lorsque cette règle ne peut être respectée. De plus, les salles sont désinfectées régulièrement.

2. Moyens technologiques

L'utilisation de moyens technologiques est privilégiée dans la mesure où la gestion du tribunal n'est pas compromise. En certaines occasions, elle pourra être ordonnée.

Outre la voie téléphonique traditionnelle, l'utilisation du Portail WebRTC sera favorisée tant pour l'audition téléphonique que pour la visioconférence. À cet égard, il appartient à chaque membre du Barreau de se familiariser avec ce moyen technologique et de consulter le Guide d'utilisation Portail WebRTC publié sur le site du Barreau du Québec.

La Cour supérieure dispose de deux salles virtuelles permanentes (9039 et 9040). Vous trouverez, ci-après, les codes d'accès INVITÉ de chacune de ces salles :

<u>SALLE 9039</u>	
Lien WebRTC	https://webrtc.scvc.gouv.qc.ca et cliquez sur « Rejoindre la réunion »
Identifiant de la réunion	86219039
Code d'authentification	N/A
Navigateurs supportés	Chrome, Firefox et Safari
Par téléphone	(418) 478-3293 ou (514) 335-1080 ou 1 (833) 498-4746 et entrez le ID d'appel 86219039#
Code NIP	N/A
<u>SALLE 9040</u>	
Lien WebRTC	https://webrtc.scvc.gouv.qc.ca et cliquez sur « Rejoindre la réunion »
Identifiant de la réunion	86219040
Code d'authentification	N/A
Navigateurs supportés	Chrome, Firefox et Safari
Par téléphone	(418) 478-3293 ou (514) 335-1080 ou 1 (833) 498-4746 et entrez le ID d'appel 86219040#
Code NIP	N/A

Afin de vous permettre de débiter l'apprentissage de ce moyen technologique, la salle d'audience virtuelle 9039 sera ouverte mardi, le 9 juin 2020 entre 9 h et 12 h.

Je vous demande d'y accéder en effectuant le branchement du lien téléphonique. Par la suite, vous serez invité à vous brancher au Portail WebRTC pour établir le lien vidéo.

Trois plages horaires ont été prévues selon la première lettre du nom de famille de l'avocat ou de l'avocate :

A-F	09 h à 10 h
G-M	10 h à 11 h
N-Z	11 h à 12 h

Je serai présent en salle 2.08 du Palais de justice de Joliette en compagnie de la greffière, madame Shirley Joseph.

Pour les personnes ne pouvant pas participer à cette séance et désirant effectuer un test de branchement, elles peuvent communiquer avec le Service des ressources audiovisuelles et électroniques (SRAVE) dont les coordonnées apparaissent à la page 2 du Guide d'utilisation.

3. Dossiers sur les rôles de pratique et de fond

Les dossiers apparaissant à ces rôles seront entendus sans nécessité de démontrer le caractère urgent du dossier.

Toutefois, la règle de la distanciation devra être respectée en tout temps et, en cas d'impossibilité, l'utilisation d'un moyen technologique pourra être envisagée.

À cet égard, l'utilisation d'un tel moyen doit être préalablement autorisée à la suite d'une demande motivée à cet effet transmise à la Maître des rôles et à la partie adverse au moins trois jours avant la tenue de l'audition.

Dans le but de minimiser le nombre de personnes à l'intérieur du Palais et considérant la règle de la distanciation, je demande la collaboration habituelle de tous afin que les déclarations sous serment au soutien des demandes d'ordonnance de sauvegarde en matière familiale soient complétées avant la date de présentation de la demande devant le tribunal.

Les corridors du Palais de justice ne peuvent demeurer des lieux de rassemblement, de consultation et de travail pour les avocats. Dorénavant, les rencontres, les discussions et la préparation de documents devront se réaliser à l'extérieur du Palais de justice, dans la mesure du possible.

4. Conférences de règlement à l'amiable (CRA)

Les CRA reportées ont été refixées ou sont en voie de l'être.

Il est plus que probable que des juges seront disponibles cet été pour présider les CRA. À cet égard, je demande aux parties désirant bénéficier de ce service de compléter le formulaire à cet effet dès que possible.

Une priorité sera accordée aux dossiers d'une durée de deux et trois jours qui ont été remis depuis le 16 mars 2020. Je vous prie de l'indiquer au formulaire.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Labelle". The signature is fluid and cursive, with a large initial "P" and a long, sweeping underline.

Pierre Labelle, j.c.s.
Juge coordonnateur de la Cour supérieure du district de Joliette

PL/ca

c.c. : Madame Muriel Legrand
Me Guy Naud
Madame Jennifer Boisclair
Madame Shirley Joseph